Journal de la FFSB

Belgique-Belgie
P.P. P 102023
1050 Bruxelles 5
BC 0491
Bureau de dépôt
Bruxelles 5
Ch. de Boondael 55

Trimestriel : Octobre / Novembre / Décembre 2011

Numéro 112

Dossier : Les Sourds, une minorité comme les autres

Editrice responsable : Martine FRAITURE - Rue Van Eyck 11A/4 - 1050 Bruxelles

Sommaire

3	Edito	
4	Dossier	Les Sourds, une minorité comme les autres.
10	Associations	L'oeil pour voir et les mains pour conduire, un beau projet.
13	FFSB-Jeunes	6 jeunes sourds belges au camp de la WFDYS en Afrique du Sud !
16	Service Animation	Nouveau décret ? Les Sourds participent !
18	Nouvelles internationales	Cyril Axelrod, un prêtre hors du commun.
20	Accessibilité	Accès au SMS 112 : il y a urgence !
22	Agenda	
27	Du signe au mot	

Journal de la FFSB

Le texte inspire le geste

Trimestriel d'éducation permanente édité par la Fédération Francophone des Sourds de Belgique ASBL.

Rue Van Eyck, 11A /4
1050 Bruxelles - Belgique
Fax : +32 (0)2 644 68 44
Tél : +32 (0)2 644 69 01
E-mail : sournal@ffsb.be
Site web : www.ffsb.be

Spécialisé dans le domaine de la surdité, Sournal traite de divers sujets généraux et fait part des initiatives prises en faveur des sourds et malentendants. Porte-parole de la Fédération Francophone des Sourds de Belgique, tout en conservant son indépendance rédactionnelle, Sournal remplit une mission positive, préventive et constructive. Il favorise ainsi la construction d'un terrain de réflexion, d'entente et d'action entre les sourds, malentendants et entendants.

Editrice responsable
Martine Fraiture

Rédactrice en chef
Marie-Florence Devalet

Comité de Rédaction
Martine Fraiture
Julie-Anne Berhin
Brigitte Bennert
Alfred Fiévet

Mise en page
Marie-Florence Devalet

Ont collaboré à ce numéro
Shahin Mohammad
L'équipe de la FFSB-Jeunes
Patrice Jabeneau
Francine De Champ
Jérôme Duquesne

Couverture:
Photo de la FFSB-Jeunes, les 6 participants belges au camp de la WFDYS

Abonnement au Sournal

Le Comité de Rédaction vous remercie du soutien que vous voudrez bien lui apporter en vous abonnant et en versant la somme correspondante au compte du Sournal :

068-2030854-89
10 euros pour l'abonnement d'un an civil
15 euros ou plus comme abonné de soutien
25 euros pour l'étranger par paiement international
IBAN : BE45 0682 0308 5489 BIC : GKCCBEBB

Imprimerie SABELPrint SA
Rue Xhauflaire 153
4820 Dison
Tél : 087 31 28 47
Fax : 087 31 25 01
E-mail : info@sabelprint.be
www.sabelprint.be

Le mot de la rédaction

J'ai souvent le sentiment que les revendications de la communauté sourde ne sont pas prises au sérieux… et pourtant, il y a tellement d'autres populations ou de minorités qui ont dû se battre longtemps uniquement pour que leurs droits deviennent légitimes aux yeux de tous. Beaucoup de Sourds sont fiers de l'être, en tant que porteurs d'une identité culturelle forte. Le dossier de ce trimestre vous emmènera sur le chemin de l'idéal politique et social des Sourds.

Certains ne manqueront pas de remarquer que la majuscule est employée pour désigner les « Sourds ». C'est en effet une convention orthographique qui permet de parler directement des personnes sourdes qui s'identifient culturellement à la communauté sourde, tout comme on dit les « Noirs ». Cette convention a déjà fait l'objet de débats au sein de la communauté sourde. Tandis que les uns dénoncent le fait que cette convention exclue les personnes sourdes qui n'ont pas une identité culturelle très forte, d'autres continuent à la trouver importante. Ici, dans le cadre de ce dossier, utiliser cette convention me semblait approprié parce qu'il serait prétentieux de prétendre que ce regard sur la politique et la société qui y est expliqué concerne toutes les personnes physiquement sourdes ou malentendantes. De manière générale, faute de clarification claire et précise au sein de la communauté sourde quant à cette convention orthographique, j'ai décidé de laisser le choix aux rédacteurs de l'utiliser ou non.

J'espère que vous aurez du plaisir dans la lecture de ce numéro et de ses rubriques habituelles. N'oubliez pas que nous sommes toujours ouverts à toute remarque ou suggestion et que vous pouvez toujours contacter la rédaction soit par e-mail, fax ou vidéo en langue des signes.

Marie-Florence Devalet,
rédactrice en chef

Edito de la FFSB

Chers Tous,

Les vacances sont passées et malheureusement plutôt pluvieuses pour la plupart. Qu'à cela ne tienne, si le temps clément qu'on connaît actuellement peut continuer à nous accompagner pendant tout l'automne, cela nous donnera du cœur à l'ouvrage car il y en a pas mal et même trop.

En plus de la JMS qui se déroule à Verviers le 24 septembre lors de la sortie de ce numéro, un nouveau dossier a mobilisé une grosse part des efforts de l'équipe de la FFSB. Il s'agit du projet d'un nouveau décret Inclusion, -qui doit remplacer celui de 1999 pour devenir plus en rapport avec la Convention de l'ONU sur les personnes handicapées-, par la COCOF et le service PHARE (service bruxellois des personnes handicapées). Madame Huytebroeck, Ministre de tutelle, a décidé de récolter l'avis de chacun sur diverses thématiques. Cela m'a fait penser à ce que Madame Liisa Kauppinen, ancienne présidente de la FMS et déléguée auprès de l'ONU pour la confection de la Convention de l'ONU sur les personnes handicapées, avait dit lors de la JMS en 2010, « Que la Convention de l'ONU sur les personnes handicapées est la seule qui a été élaborée avec les acteurs principaux et non par des experts n'ayant pas une vraie connaissance de la problématique». C'est donc une excellente initiative. Afin que les sourds puissent participer pleinement à ces travaux, la FFSB a donc organisé plusieurs séances de discussion et d'échanges.

Un autre point qui préoccupe vivement la FFSB et tous les sourds, c'est le manque de formation d'interprètes en langue des signes. Le projet d'une formation de niveau Master, une collaboration entre l'Université de Lille et l'école de Promotion sociale de Tournai, aurait dû démarrer en septembre 2011 mais elle est reportée en septembre 2012. Espérons que ce ne sera pas davantage reporté ! Et pourtant, il y a eu des formations dans le cadre de la Promotion sociale à Bruxelles et à Liège entre 2002 et 2008. Bien sûr, ce n'était pas de hautes formations mais elles avaient le mérite d'exister. Et maintenant ? On espère que d'autres solutions pourront être dégagées d'ici la fin de l'année.

Des jeunes sourds sont revenus, enthousiasmés, de leur séjour à Durban en Afrique du Sud où, après un Camp international, ils ont pu assister au Congrès de la Fédération Mondiale des Sourds. Ces jeunes sont pleins de motivations et prêts à s'impliquer pour faire changer la société actuelle. Cela nous rassure quant à l'avenir de la FFSB qui a vraiment besoin d'avoir des jeunes pour prendre la relève dans son Conseil d'Administration et j'espère que nos espoirs ne seront pas déçus.

Martine Fraiture, présidente de la FFSB

Pour soutenir la FFSB

Vous bénéficierez de l'immunité fiscale pour tout don supérieur ou égal à 40 euros. Sans votre soutien, la FFSB sera dans l'impossibilité de continuer le combat mené depuis tant d'années.
Notre compte est : 310-0266448-75
Merci de ne pas nous oublier

Les Sourds, une minorité comme les autres

Beaucoup des situations vécues par les Sourds au cours de leur histoire comme au présent ressemblent à celles qu'ont vécues ou que vivent d'autres populations, d'autres minorités, ou d'autres groupes de personnes. Elles sont trop nombreuses pour les approfondir toutes, mais pourquoi ne pas déjà se souvenir de quelques unes ? Elles nous disent que les revendications de la communauté sourde ne sont pas si illusoires qu'elles ne pourraient le paraître.

Lorsque vous allez à la rencontre des Sourds dans les foyers, ils vous parlent de leur vie. Et vous prenez conscience de leur condition au sein de la société, d'un mode de pensée qui est le fondement même de ce que j'appellerais « la pensée sourde ».

Beaucoup de politiques à l'intention des Sourds sont adoptées sous prétexte de « bonne intégration dans la société», le Sourd qui ne maîtriserait pas l'oral serait considéré comme malheureux et incapable de s'émanciper. C'est un argument très utilisé par ceux qui favorisent l'implantation cochléaire, reléguant les questions éthiques au second plan. En effet, les implants cochléaires sont au centre de nombreux débats qui animent le monde des sourds. Certains soulèvent le manque d'éthique(1) dans la décision d'implanter un adulte, un enfant ou pire un bébé sourd pour réparer une oreille vue comme défectueuse alors que les résultats apportés par l'implant, justement, ne réparent rien. D'autres accusent la filière de soins obligatoire vers laquelle l'enfant sourd et ses parents sont automatiquement redirigés et qui exclut trop facilement la langue des signes

Les pratiques des Nazis

Le régime politique Nazi apparu en Allemagne en 1919 a fondé sa doctrine d'Etat sur le racisme. Il est arrivé au pouvoir en 1933 avec la nomination de son leader Adolf Hitler au poste de chancelier d'Allemagne.

Les Nazis considéraient qu'une race humaine était supérieure aux autres. Ils appelaient cette race « aryenne » ou « nordique ». Ceux qui étaient dits aryens étaient proches du canon de beauté germanique, à l'image d'un homme pâle de peau, blond aux yeux bleus et de culture germanique. Les Nazis classifièrent les populations en fonction de ce qu'ils appelaient les « races à éduquer », les « races à réduire en servitude » et les « races à exterminer ». Parmi ces dernières figuraient les personnes de confession ou d'ascendance juive et les tziganes. Plus de 6 millions de juifs ont ainsi été exterminés par les Nazis durant la seconde guerre mondiale. C'est un triste épisode de l'histoire que l'on appelle « la Shoah ». Ils ont également stérilisé et emprisonné ceux qu'ils considéraient comme malades : les homosexuels, les personnes atteintes de maladies considérées comme héréditaires ou congénitales (la cécité, l'alcoolisme, la surdité,…) ou de maladies mentales (la shizophrénie,…).

Ces pratiques de sélection raciale et humaine ont été inspirées des théories eugéniques du Britannique Francis Galton (1822-1911).

Qu'est-ce l'Eugénisme ?

L'eugénisme est un ensemble de méthodes et de pratiques utilisées pour transformer le patrimoine génétique de l'espèce humaine dans le but de le faire tendre vers un idéal déterminé. Cela peut être l'idéal Nazi (la race aryenne par exemple) mais cela peut aussi être un autre idéal, l'idéal de la peau blanche, l'idéal de l'absence de handicap… Avec l'Etat Nazi allemand, on a vu qu'un Etat peut être porteur d'une politique eugéniste. Mais d'autres pays ont déjà pratiqué de telles politiques à différentes périodes de l'histoire, c'est le cas de nombreux pays d'Asie et des Etats-Unis.

Le terme « eugénisme » ou « eugenics » en anglais, a été employé pour la première fois en 1883 par le scientifique britannique Francis Galton. Celui-ci pensait que l'on pouvait améliorer l'espèce humaine en ne sélectionnant que les individus considérés comme les plus évolués, sur le modèle de l'élevage des animaux. Pour y parvenir, il prônait la stérilisation contrainte, le contrôle des alliances par mariage et la diminution de l'immigration. S'il avait connu la procréation médicalement assistée et le progrès du génie génétique, il aurait probablement ajouté ces méthodes à sa liste. Elles font aujourd'hui l'objet de nombreux débats éthiques.

Aujourd'hui, à l'heure de la manipulation génétique, l'eugénisme peut être appliqué par des personnes qui prennent des décisions de façon plus ou moins individuelle. Par exemple, les médecins et les futurs parents. En cas de procréation médicalement assistée, il est courant d'éliminer les gênes qui pourraient donner naissance à un enfant handicapé ou porteur d'une maladie. Chez nous, les obligations de dépistages ou visites prénatales obligatoires, les facilités légales et l'encouragement à l'avortement en cas de malformation de l'embryon sont aussi des pratiques eugénistes qui, hélas, à priori, ne posent pas de problèmes sociaux.

en tant que valeur fondamentale pour l'éducation de l'enfant. Ils dénoncent également le dépistage néonatal obligatoire de la surdité. Ces pratiques sont vues par les détracteurs de la communauté sourde comme un ensemble de pratiques dont les conséquences à long terme seront la disparition de la culture sourde et de la langue des signes.

Faute d'être suffisamment émancipés, les Sourds assistent souvent impuissants à ce qu'ils considèrent donc comme les prémisses d'un génocide de leur culture(2). Hélas, d'autres pratiques encore, dont on parle moins, existent aussi. Si autrefois les Sourds avaient besoin du consentement de leurs parents pour se marier, parce qu'ils étaient jugés inaptes à prendre cette décision seuls, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Pourtant, le Docteur Benoît Drion a déjà évoqué les pratiques des centres de procréation médicalement assistée. Un cas de figure classique(3) : « *Un couple de sourds souhaite avoir un bébé et fait pour cela appel à un centre médical de procréation assistée. On ne leur refuse pas clairement la prise en charge mais on s'arrange, en multipliant les avis divers, notamment un bilan ORL complet sans rapport avec la demande, les évaluations génétiques dont ils ne sont pas demandeurs mais on leur dit qu'ils doivent savoir si leur enfant sera sourd ou non alors que peu leur importe généralement avec même souvent une préférence pour l'enfant sourd. Et ce, à tel point qu'avant même de prendre en charge leur stérilité comme on l'aurait fait pour un couple*

Ces pratiques de
sélection raciale et humaine ont été inspirées des
théories eugéniques...
(...)
... ne parlons pas des suggestions d'avortement faites par les
médecins aux futurs parents lorsqu'un risque que
l'enfant soit sourd se présente

d'entendants, on les traine d'examen en examen pendant plusieurs années, avec un coût invraisemblable pour eux et pour la sécurité sociale. Des années qui pour certains, les amènent à la limite biologique de la fécondité d'une femme». Et encore, ne parlons pas des suggestions d'avortement faites par les médecins aux futurs parents lorsqu'un risque que l'enfant soit sourd se présente.

L'enseignement dispensé aux Sourds, lui aussi, pose beaucoup de problèmes à leurs yeux. Beaucoup, une fois adulte, dénoncent à regrets qu'ils ont été dirigés vers des filières manuelles alors qu'ils estiment avoir des capacités intellectuelles suffisantes pour exercer des métiers exigeant des études plus poussées. Ces témoignages sont assez récurrents dans la communauté sourde et ne vont pas toujours de pair avec une dévalorisation du travail manuel. Ils dénoncent le reclassement des élèves sourds qui ne réussissent pas dans les écoles dites oralistes, dont les programmes sont vus comme plus valorisants et donnant accès aux études supérieures, vers des écoles où l'enseignement est donné par des professeurs qui ne maîtrisent pas correctement la langue des signes, ce qui donne une qualité d'enseignement moindre. Le français signé utilisé dans une majorité d'écoles pour sourds

Les femmes, une émancipation longue et difficile

La femme été considérée pendant des millénaires comme étant inférieure à l'homme et l'est encore dans de nombreuses populations à travers le monde. On explique généralement cela par le fait que la force physique moyenne de l'homme est supérieure à celle de la femme. Hélas elle est aussi souvent considérée comme moins intelligente et est souvent cantonnée au rôle de femme au foyer, assignée aux tâches ménagères et à l'éducation de base des enfants.

Dans la Constitution belge de 1831, l'une des plus libérales de l'époque, en Europe, tous les Belges sont égaux devant la loi, sauf les femmes. Elles ne peuvent pas aller voter ni être élues et elles sont exclues de toute action publique ou de toute pensée politique. La femme était entièrement soumise à son mari. Ce n'est qu'une fois qu'elles ont eu accès à l'enseignement que les femmes ont révélé l'étendue de leur intelligence et ont pu revendiquer le droit à occuper des postes exigeant un diplôme universitaire comme avocat ou médecin. Aujourd'hui, en Belgique, il y a davantage de femmes fraîchement diplômées des universités que d'hommes. Au 19e siècle, elles étaient encore cantonnées dans des pensionnats où la couture et l'Evangile remplaçaient les cours généraux.

La première femme médecin belge, Isala Van Diest (1842-1916) a obtenu son diplôme en 1879 à Berne car elle s'est vue refuser l'accès à la faculté de médecine en Belgique. Ce n'est qu'en 1884 qu'elle sera la première femme autorisée, par un arrêté royal, à pratiquer la médecine en Belgique. Par la suite, d'autres femmes vont acquérir des diplômes universitaires, mais leur vie sera toujours un combat pour faire reconnaître leurs compétences en tant que femmes diplômées dans la société. L'une des premières, diplômée de droit, Marie Popelin (1846-1913) a été empêchée d'exercer en tant qu'avocate. Elle a fondé le Conseil National des Femmes Belges (CNFB) qui luttait pour l'égalité juridique et économique des femmes.

En 1919, après la première guerre mondiale, le droit de vote est partiellement accordé à certaines femmes et dans certaines conditions. En 1948, une loi les autorise à voter pour le gouvernement, au même titre que les hommes. Cependant, l'évolution psychologique des femmes, qui étaient sous l'influence de leur mari, a mis du temps à se mettre en place. Ce n'est qu'en 1958 que la notion de puissance maritale est supprimée dans la loi et en 1974 que le régime matrimonial par défaut reconnait l'égalité des époux. Hélas, aujourd'hui la violence conjugale concerne encore une femme sur cinq.

L'histoire de l'émancipation des femmes en Belgique est aussi ponctuée de longues années de combat pour qu'elles puissent jouir du droit de faire ce qu'elles veulent de leur corps, notamment d'interrompre volontairement une grossesse. Elle est loin d'être finie, et dans d'autres parties du monde, notamment en Afrique, elle ne fait que commencer.

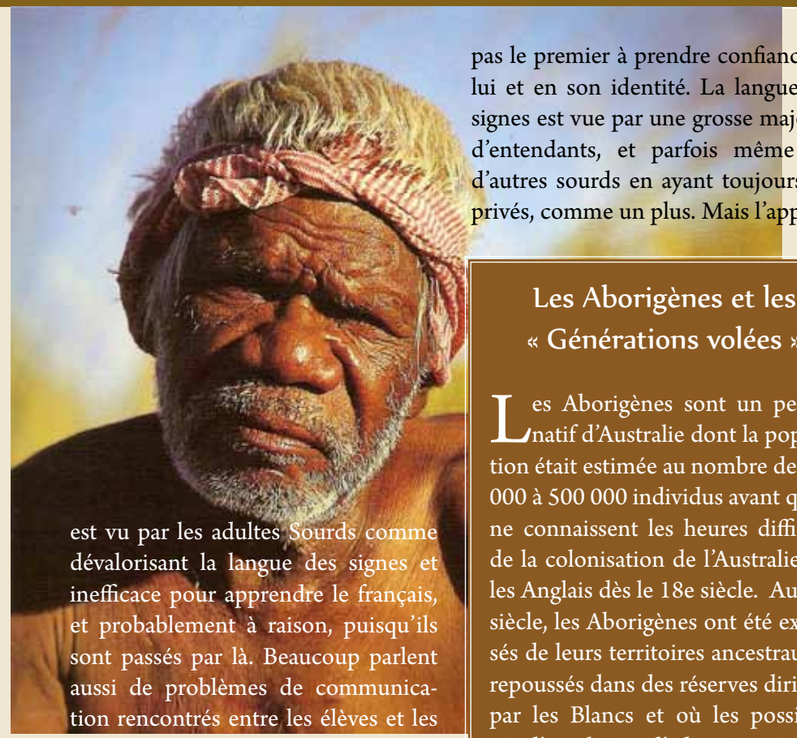

est vu par les adultes Sourds comme dévalorisant la langue des signes et inefficace pour apprendre le français, et probablement à raison, puisqu'ils sont passés par là. Beaucoup parlent aussi de problèmes de communication rencontrés entre les élèves et les enseignants, que ce soit dans les écoles spécialisées ou lorsque l'enfant est intégré dans l'enseignement ordinaire.

Le français est encore vu par beaucoup d'adultes Sourds comme la langue dominante à laquelle ils sont obligés de se soumettre et qu'ils doivent à tout prix apprendre à l'école. Si aujourd'hui on n'en est plus aux coups de règles sur les doigts de l'enfant qui signe en classe, l'absence de réelle maîtrise de la langue chez les enseignants oblige l'enfant sourd à s'exprimer dans une autre langue que la langue des signes, même s'il s'y sent plus à l'aise. L'enfant ou l'adulte Sourd qui ne s'exprime qu'en langue des signes est d'ailleurs moins valorisé, voire dénigré implicitement, par rapport à l'enfant qui oralise ou qui est parfaitement bilingue, ce qui n'aide absolument pas le premier à prendre confiance en lui et en son identité. La langue des signes est vue par une grosse majorité d'entendants, et parfois même par d'autres sourds en ayant toujours été privés, comme un plus. Mais l'apprentissage minimum que l'enfant doit acquérir reste le français, et ce parfois au détriment d'autres matières. L'objectif est encore souvent d'obtenir l'estime de la famille, souvent entendante, comme du corps

Les Aborigènes et les « Générations volées »

Les Aborigènes sont un peuple natif d'Australie dont la population était estimée au nombre de 300 000 à 500 000 individus avant qu'ils ne connaissent les heures difficiles de la colonisation de l'Australie par les Anglais dès le 18e siècle. Au 19e siècle, les Aborigènes ont été expulsés de leurs territoires ancestraux et repoussés dans des réserves dirigées par les Blancs et où les possibilités d'emploi et d'éducation étaient limitées. En outre, les Aborigènes ont aussi eu beaucoup de mal à obtenir leurs droits civiques et le droit de voter ne leur a été accordé qu'au compte-gouttes au fil du 19e siècle. Ce n'est qu'en 1971 qu'un Aborigène sera membre du Parlement fédéral.

Entre 1909 et 1969, suite à la promulgation d'une loi Australienne dans le cadre de la politique « White Australia » (une politique qui privilégiait l'immigration blanche, principalement européenne, à celle issue des autres continents) près de 100 000 aborigènes ont été séparés de leurs familles et placés par la contrainte dans des institutions ou adoptés par des familles blanches. Ils ont été forcés de parler l'anglais et d'assimiler l'éducation européenne. Ils ne pouvaient pas utiliser les dialectes de leur tribu d'origine qui étaient dénigrés, considérés comme du charabia, du baragouinage.... Et pourtant, on a recensé chez eux plus de 600 dialectes, tous apparentés regroupés en 200 langues et 25 familles linguistiques. Les enfants métis étaient triés suivant la couleur de leur peau et on les mettait dans des écoles différentes. Au plus ils étaient blancs, au plus ils avaient droit à une meilleure éducation car les blancs étaient vus comme étant plus intelligents que les autres.

On a nommé ce qui s'est passé : « Stolen children » ou « Les enfants volés » ou encore « Générations volées ». Beaucoup d'aborigènes considèrent aujourd'hui que cette pratique était un génocide de leur culture. En 2002, un film a été réalisé sur ce sujet par le réalisateur Phillip Noyce (« Rabbit-Proof Fence » ou « Le chemin de la liberté »).

En 2008, le premier ministre australien Kevin Rudd s'est excusé devant le Parlement au nom du peuple pour les crimes commis par le passé envers les Aborigènes, notamment pour les « Générations volées ». Ce discours a été retransmis en direct sur les chaînes nationales.

Marie-Florence DEVALET

enseignant, presque toujours entendant aussi.

La langue de l'enseignement est un problème qui concerne aussi les populations et minorités immigrées. Les enseignants ne parlent pas la langue de la famille, les jeunes ont du mal à acquérir un bon français composant et juxtaposant parfois les langues entre elles. Les décisions des politiques face à l'échec scolaire ne sont pas faciles. Les adultes Sourds eux, savent que c'est en langue des signes qu'ils auraient aimé qu'on leur apprenne les matières scolaires. Si seulement ils avaient eu le choix. Ils disent cela sans pour autant rejeter le français qui est vu comme une langue secondaire et indispensable.

Les études supérieures sont aujourd'hui seulement partiellement accessibles aux Sourds qui maitrisent l'oral ou qui sont capables de lire sur les lèvres. Les autres se retrouvent souvent face à de gros problèmes liés à l'interprétation. Le manque d'interprètes, mais aussi le manque de formation de celles-ci. Nombreux sont les étudiants sourds qui rêvent d'interprètes suffisamment formées dans les questions politiques, le droit, l'économie, les affaires sociales, la science, la médecine, les techniques artistiques, autant de domaines spécialisés dont il faut traduire les termes avec justesse. Comment s'instruire ? Comment accéder à un haut niveau de formation? Comment développer un esprit critique aiguisé ?

Devenus adultes et en âge de participer à la vie citoyenne et politique, les Sourds éprouvent souvent de grosses difficultés à le faire faute d'accès aux informations. En période électorale, l'information reçue n'est pas complète et très peu accessible pour les sourds qui ne savent pas lire, faute d'interprétation en langue des signes des campagnes et des débats télévisés, ou encore de l'actualité. Comment alors aller voter en étant un citoyen responsable? L'accessibilité ne serait qu'une question de priorités budgétaires, évaluées différemment que l'on soit du côté du monde des Sourds ou du monde entendant... ce qui renforce la conviction des Sourds qu'il y a d'un côté le monde des entendants et de l'autre, le monde des Sourds(4) et que les premiers font preuve de mauvaise volonté à l'intention des Sourds.

Les Noirs

Les Noirs ont été considérés par les Blancs comme inférieurs, paresseux, peu doués, peu intelligents, d'apparence physique grossière, pire, comme étant plus proches du singe qu'eux… et par conséquent moins évolués. Et aujourd'hui encore, le racisme a la vie longue !

Lorsque les colons sont arrivés sur le continent africain, ils ont rencontré un peuple qui n'avait pas la même culture, qui n'avait pas la même évolution technologique et qui pourtant, n'en était pas moins respectable. Hélas, ils ne les ont pas vus comme cela. Ils se sont mis en tête que les Noirs avaient besoin de leur secours, de leur encadrement, de leur aide… sans quoi ils resteraient éternellement primitifs. Les prêtres des Missions Catholiques ont mis beaucoup de zèle à convertir les Noirs à l'Eglise chrétienne alors qu'ils avaient déjà des formes de religions qui leur étaient propres mais qui étaient dénigrées ou considérées comme primitives. Ils ont été, par la colonisation, obligés d'assimiler une culture dominante. En outre l'enseignement aux jeunes Noirs était très rudimentaire au regard de l'enseignement que recevaient les Blancs.

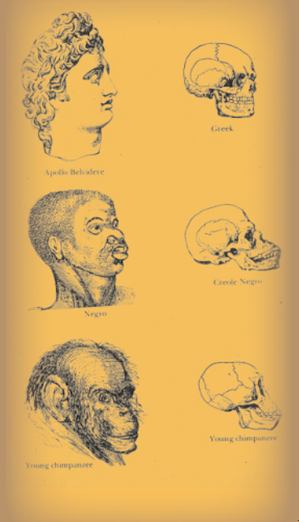

Vu que le continent africain intéressait les Blancs pour ses matières premières avant tout, ils ne se sont pas privés de profiter d'une main d'œuvre peu instruite, peu émancipée, et par conséquent facile à gérer et peu coûteuse. L'esclavage était né. Il a perduré des siècles durant. Pendant ces siècles, les Noirs réduits en esclavage et empêchés d'accéder à l'enseignement de qualité et à de hautes fonctions ont fini par penser d'eux-mêmes qu'ils étaient réellement inférieurs aux Blancs. Ils en ont perdu leur identité, comme leur culture. Ce n'est que bien longtemps après que les Noirs ont enfin pu s'émanciper, très tard même, comme aux Etats-Unis par exemple où l'esclavage était très répandu. Au 19e siècle, le chanteur Bob Marley n'a pas manqué de rappeler cette déchirure identitaire vécue par les Noirs, notamment les esclaves, dans ses chansons.

En Belgique, plusieurs Sourds ont déjà tenté de participer directement à la vie politique, d'entrer au sein d'un parti et de siéger aux conseils, … mais le manque d'interprètes les empêche de se tenir au courant facilement, de nouer des contacts rapprochés, de suivre les réunions. De plus, on retrouve les mêmes problèmes de formation des interprètes que ceux qui sont soulevés par les étudiants. Comment dans ces conditions s'émanciper et faire valoir ses droits? Les rares Sourds qui ont accès à de hautes fonctions politiques ont généralement les moyens d'avoir une interprète attitrée, laquelle est difficile à trouver.

La langue des signes est encore de nos jours victime de nombreux préjugés. Elle est encore appelée « langage des signes » alors que c'est une véritable langue reconnue par la Communauté française depuis 2003. « Langage » est perçu par certains comme étant péjoratif, au même titre que l'appellation « sourd-muet », devenue complètement désuète. La plupart des gens disent qu'elle est belle mais très peu la connaissent vraiment, même les personnes sourdes dont l'éducation était oraliste et qui ensuite apprennent la langue des signes ont du mal à comprendre que c'est une vraie langue, avec une grammaire différente et font du français signé, à l'image des signes des entendants qui les ont éduqués. Une petite proportion d'entre eux seulement arrive à s'affranchir de cette éducation oraliste pour intégrer les codes culturels de la communauté sourde et apprendre la langue des signes telle qu'elle est pratiquée par les Sourds. Ce n'est pas facile, car ils doivent passer d'un monde à l'autre et sont perçus tantôt comme des entendants par les Sourds, tantôt comme des handicapés par les entendants qui les voient limités dans leurs compétences.

> Les enfants métis étaient triés suivant la couleur de leur peau et on les mettait dans des écoles différentes...
> (...)
> Ils dénoncent le reclassement des élèves sourds qui ne réussissent pas dans les écoles dites oralistes, ...

La question des minorités, du regard de la société sur elles et de la difficulté de s'émanciper, reste intimement liée à celle de l'identité. Les Sourds eux-mêmes, souvent, se cherchent. Cherchent une identité écrasée, disparue, et une fois retrouvée, la chérissent. Il est flagrant de voir que trop peu d'attention est accordée à l'identité sourde dans les décisions collectives à leur intention. Pour beaucoup de ces décisionnaires l'identité de la personne sourde doit être celle de sa famille, celle du milieu dans lequel il est censé être bien, sans plus. Et pourtant… qui de vous sait vraiment de quoi sont remplis les rêves des Sourds?

(1)Pour plus de renseignements sur la question éthique autour de l'implant cochléaire, le livre édité par Jean Giot et Laurence Meurant apporte un éclairage conséquent. «Ethique et implant cochléaire, que faut-il réparer », a été publié par les presses universitaires de Namur, dans la collection Transhumances VII en 2006. Il est disponible aux presses universitaires de Namur mais aussi au Centre d'Information et de Documentation sur la Surdité de la FFSB.

(2) Le Sournal n°107 a parlé de ces inquiétudes dans son dossier « Les enfants sourds d'aujourd'hui, de futurs bilingues ? ». Il est disponible sur demande à la FFSB pour 3 euros l'exemplaire.

(3) Le Dr Benoît Drion témoigne, en tant que médecin, dans le livre « Ethique et implant cochléaire, que faut-il réparer », cité ci-dessus, page 33.

(4) A titre de complément d'information ou appuyant certains dires de ce dossier, le livre de Yves Delaporte « les Sourds c'est comme ça, ethnologie de la surdimutité» édité par la Maison des sciences de l'homme en février 2002 décrit bien la construction de l'identité des Sourds comme la pensée qui fonde leurs revendications.

Shahin MOHAMMAD, chargée de communication

L'œil pour voir et les mains pour conduire, un beau projet

Quelle est donc cette ineptie selon laquelle les personnes sourdes et malentendantes seraient tenues de redoubler d'efforts pour obtenir leur permis de conduire ? Au contraire, elles sont tout à fait aptes à prendre le volant et, de ce fait, ne constituent en aucune manière un danger pour la sécurité des autres usagers de la route. Il me semblait que le temps où l'on croyait de telles histoires était bien révolu…

Un jeudi de rentrée scolaire, un coup de téléphone de l'APEDAF retentit au CREE. L'interlocuteur au bout du fil me fait part d'une histoire étonnante concernant une jeune fille. Celle-ci a suivi la formation dispensée par Voir et Conduire en 2010 et elle a réussi avec fruit son examen théorique pour le permis de conduire B. Dans la suite de son parcours, elle s'adresse à une auto-école afin d'y suivre des cours de conduite en vue de passer l'examen pratique qui lui ouvrirait de nouveaux horizons. Et c'est là que les choses se compliquent. Le délégué de l'auto-école lui tient des propos étonnants. Selon lui, il est nécessaire pour elle d'obtenir au préalable une évaluation auprès du Centre d'Aptitude à la Conduite et d'Adaptation des Véhicules (le CARA) avant de pouvoir s'inscrire aux cours de la dite auto-école. Cette jeune fille devrait passer une série de tests afin de prouver qu'elle a réellement les capacités intellectuelles et physiques pour conduire ! Mauvaise information de la part de ce délégué, manque de confiance dès qu'il s'agit d'une personne sourde ? Encore une fois, nous ne pouvons qu'être étonnés d'une telle réaction. Renseignements pris au CARA, une personne sourde n'a nul besoin de passer une évaluation auprès de cet organisme et peut s'inscrire à l'auto-école de son choix. L'aptitude de la personne sourde à conduire est clairement reconnue par la loi, plus précisément dans les arrêtés royaux du 23 mars 1998 et du 5 septembre 2002 relatif au permis de conduire. Ils confirment bien que la personne sourde peut conduire comme tout le monde sauf si elle est sujette à des troubles de l'équilibre.

Cette histoire comme tant d'autres vécues par les personnes sourdes me persuade qu'il est plus que nécessaire de continuer à présenter le projet « Voir et Conduire » aux personnes sourdes et malentendantes désireuses de passer leur permis de conduire. Il est aussi important de le faire connaître auprès des personnes entendantes qui ne connaissent pas ou que très peu la surdité. Enfin, il est essentiel d'assurer la pérennité de ce beau projet en le soutenant dans sa mission. Et pour ce faire, un brin d'histoire s'impose !

C'est en 1968 que le projet Voir et Conduire voit le jour grâce à l'initiative d'un jeune professeur de l'IRSA, René Cerise. Aux origines, ses élèves sourds. Des élèves motivés désirant passer leur permis de conduire et se heurtant aux difficultés de compréhension et de communication. 1968 est l'année de ce fameux arrêté royal qui instaure l'examen théorique. Plusieurs élèves, qui se sont vu refuser brutalement l'accès à la conduite automobile, ont alerté René Cerise. Il s'est battu à contre-courant de la mentalité ambiante de l'époque selon laquelle un conducteur sourd est dangereux pour les usagers de la route car il n'entend pas venir le danger. C'est aussi une autre époque ; celle où les personnes sourdes n'avaient pas aussi facilement

accès à la connaissance grâce aux technologies de l'information actuelles que sont Internet et le GSM. Dans le désir d'aider ses élèves, René Cerise se met lui-même en quête de moyens matériels et humains et il y parvient. L'élève réussit et le projet est né ! C'est à travers un long périple semé d'embûches, mais aussi de belles réussites que René Cerise, avec l'aide de son épouse et d'une poignée de personnes convaincues, parvient à transformer ce projet particulier en une valeur sûre durant près de 40 ans.

Ce professeur émérite à l'IRSA, à présent retraité, continue à faire vivre ce magnifique projet. Sensibilisé par le manque d'infrastructures c'est en 2007 que Voir et Conduire propose un partenariat au CREE asbl afin de former les personnes sourdes et malentendantes à l'apprentissage du code de la route dans leur langue naturelle, la langue des signes. L'asbl choisit Bruno Sonnemans, jeune formateur sourd en langue des signes et Clara Lamotte, jeune animatrice entendante, pour prendre en main ce projet en commençant leur formation sous la houlette de René Cerise. En trois ans, le CREE développe ce projet en mettant sur pied, entre autres, un DVD en langue des signes qui permet aux personnes sourdes d'avoir accès à la législation routière de manière visuelle. L'année 2011 est le symbole d'une passation entre René Cerise et le CREE qui reprend le flambeau sous le regard bienveillant de son fondateur.

Concrètement, aujourd'hui, le projet Voir et Conduire est organisé par le CREE asbl, sous la responsabilité de Lucie Hage pour la coordination et l'organisation administrative. Les sessions de cours continuent à se donner en langue des signes par Bruno Sonnemans, formateur spécialisé dans la connaissance de la législation routière et professeur de langue des signes. La formation Voir et Conduire s'échelonne sur deux sessions de cours indépendantes par année civile. Chaque session de cours, d'une durée de 27h30, a lieu durant cinq samedis d'affilée en général durant le printemps et en automne. Ces cours se donnent dans les locaux du CREE à Bruxelles. A l'issue de la formation, les stagiaires sont invités à passer les examens théoriques traduits en langue des signes au centre d'examen d'Evere, à Bruxelles. Les cours donnés de manière visuelle ainsi que les supports proposés par Voir et Conduire (DVD, carnet visuel de travail…) permettent aux candidats de mieux se préparer à l'examen et augmentent leurs chances de réussite.

Les perspectives d'avenir de ce projet sont de continuer à être au service des personnes sourdes en leur proposant cette formation en deux sessions annuelles et surtout de continuer à rendre accessible le permis de conduire à celles-ci et enfin de sensibiliser les acteurs externes que sont les auto-écoles et les institutions diverses à la surdité et à sa richesse. D'ailleurs, le problème du manque d'interprètes jurés est également une question importante à soulever afin que le projet puisse continuer sur une voie durable.

La qualité de ce projet unique en Belgique se doit d'être soutenue dans le long terme. C'est pourquoi, pour en revenir à l'anecdote du début de l'article, Voir et Conduire doit favoriser plus que jamais l'obtention du permis de conduire en faveur des personnes sourdes et constituer un relais pour elles dans toutes leurs démarches.

(1) « Le candidat (...) atteint d'hypoacousie ou de surdité est apte à la conduite pour autant qu'elles ne s'accompagnent pas de troubles vestibulaires aigus » (arrêté royal du permis de conduire, annexe 6 II, 8.4).

Vous voulez en savoir plus sur le projet Voir et Conduire ? N'hésitez pas à aller consulter le site internet du CREE sur www.creeasbl.be ou à prendre contact avec Lucie Hage par mail : lucie.hage@creeasbl.be, par fax au 02/762.47.06 ou par téléphone au 02/762.57.30.

PUBLICITE

L'institut Alexandre HERLIN, situé à Berchem-Ste-Agathe, dispense un enseignement spécialisé pour enfants déficients auditifs (type 7).

Notre enseignement est organisé aux niveaux maternel, primaire et secondaire.

Diverses activités sont proposées pendant l'année scolaire afin de contribuer à l'épanouissement des élèves : nombreuses visites, classes de dépaysement et de découverte, activités sportives.

Une assurance couvrant les prothèses auditives est également offerte à tous les élèves via le protectorat de l'Institut.

L'intégration de certains élèves dans l'enseignement ordinaire est réalisée grâce à un soutien pédagogique spécifique dispensé par les enseignants de l'Institut.

L'Institut propose aussi un internat mixte où règne une ambiance très familiale.

Les coordonnées
Institut Alexandre Herlin
Rue de Dilbeek 1
1082 Berchem-Ste-Agathe
Tel : 02/465.59.60
Fax 02/465.06.87
E-mail: alexandre_herlin@belgacom.net

PUBLICITE

prorienta

JOBCOACH'SIGN

Accompagnement à l'emploi
des personnes sourdes et malentendantes

Job-coaching-sourd@prorienta.be

Linda ARA 0494/523514

PRORIENTA c'est aussi

DES FORMATIONS

Bureautique - Industrie - Multimédia

www.prorienta.be
linda.ara@prorienta.be

Vieux Chemin d'Ath, 1
7548 Tournai

tél: 069/890859
fax: 069/890851

AWIPH Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées
prorienta reconstructeur d'avenir
Wallonie

6 jeunes sourds belges au camp de la WFDYS en Afrique du Sud !

Cet été, a eu lieu, du 6 au 14 juillet 2011, le 5ème camp de jeunes organisé par la World Federation of the Deaf Youth Section (WFDYS), suivi du 16ème Congrès Mondial de la World Fédération of the Deaf (WFD), du 18 au 24 juillet. 6 jeunes belges, dont 2 Flamands et 4 Wallons, ont été sélectionnés pour y participer.

C'est ainsi que Hannes de Durpel, Marieke Kusters, Amandine le Maire, Julie Carlier, Maxime Devolder et Inès Guerreiro ont représenté notre chère petite Belgique à ce camp international composé de plus de 130 jeunes de 40 pays différents.

Des problèmes d'adaptation ? Aucun ! Tout le monde communique en signes internationaux ! C'est là qu'on voit réellement ce qu'est le Deaf Gain, la facilité incroyable qu'ont les sourds pour vivre des échanges avec tant de cultures et de pays différents par le biais de la langue des signes. N'est-ce pas merveilleux ?

Un camp de la WFDYS en Afrique du Sud, c'est une expérience particulière. Après l'accueil et l'installation de tous les participants, le premier jour démarre avec les présentations du comité de la WFDYS et du comité d'organisation du camp, ainsi que du règlement d'ordre intérieur. Au soir, chaque pays se présente à la magnifique cérémonie d'ouverture! Que d'émotions!

Les deux jours suivants s'avèrent très enrichissants car chaque pays donne une présentation sur son association de jeunes sourds, l'histoire de sa création, de ses activités et ses objectifs. Cela donne évidemment des idées aux jeunes belges, de quoi motiver la Jong-Fevlado et la FFSB-Jeunes !

De gauche à droite: Braam Jordaan (Afrique du Sud), le vice-président Robert Sswewagudde (Ouganda), la présidente Jenny Nilsson (Suède), la secrétaire Eeva Tupi (Finlande), Jannicke Kvitvaer (Norvège), Ana Navas Serna (Espagne) et Eunjung Byun (Corée du Sud).

Bien évidemment, beaucoup de jeunes là-bas ont été surpris par la situation politique en Belgique, et le fait que nous ayons deux associations de jeunes, une chez les Flamands et une chez les Wallons. C'est la raison pour laquelle il y a 6 participants au camp et pas 4 comme il est autorisé pour chaque pays. L'incompréhension était d'autant plus forte qu'en Suisse, ils ont 3 langues différentes mais seulement une association pour tout le pays !

L'équipe FFSB-Jeunes

Notre petite Belgique est décidément bien compliquée…

Durant le camp, le comité organisateur forme plusieurs groupes de jeunes originaires de pays différents afin de participer aux défis de teamwork et leadership qui ont lieu chaque jour durant toute la semaine. Chaque groupe reçoit un nom d'animal célèbre d'Afrique du Sud, comme par exemple le rhinocéros, le buffle, le léopard, le lion, le requin, l'éléphant, …

Les exercices de leadership que nous réalisons sont très amusants, mais pas toujours évidents ! Les membres du groupe doivent vraiment rester soudés et trouver une stratégie afin de résoudre les jeux proposés. Cela demande une bonne communication et un bon échange dans le groupe, ce qui n'est pas toujours facile, surtout lorsque tous les participants du groupe viennent de pays différents !

Presque chaque jour, quelques conférences sont données par des invités spéciaux, sur des thèmes divers tels que : la politique, les pays en voie de développement, le leadership, le futur de la communauté des sourds, des expériences personnelles, … Nous avons reçu avec surprise la visite de quelqu'un de spécial : Markku Jokinen, le président de la WFD ! L'échange entre les jeunes et le président était très agréable et chaque groupe a eu l'opportunité de lui poser deux questions. Markku était fier de voir à quel point les questions étaient réfléchies et les participants motivés et énergiques du point de vue de la réflexion politique! Il a avoué ne pas être inquiet pour le futur de la communauté des sourds car le camp était composé d'excellents futurs leaders. Ce fut un beau discours du président qui redonne confiance et gonfle tous les jeunes d'énergie pour affronter le futur !

Le camp a été sans nul doute une expérience très bénéfique pour chacun des six belges. En plus de partager leurs expériences et la culture de leur pays avec beaucoup de personnes sympathiques, toutes les conférences et activités auxquelles les jeunes ont assisté leur ont ouvert les yeux sur la politique et l'importance de celle-ci dans notre communauté des sourds.

Après le camp a eu lieu, le 16 juillet, l'Assemblée Générale de la WFDYS, à l'occasion de laquelle le nouveau comité, pour les 4 ans à venir, a été élu. Le lendemain, il était possible d'assister à l'Assemblée Générale de la WFD. Markku Jokinen s'est retiré du comité afin de laisser place au nouveau président, Colin Allen.

Qu'est ce que la WFDYS ?

La World Federation of the Deaf Youth Section (WFDYS) est une section de jeunes sourds faisant partie de la Fédération Mondiale des Sourds. Cette section jeunesse a pour objectif de défendre les droits de l'Homme des jeunes sourds (en ce compris l'accès à une éducation bilingue, l'affirmation d'une identité culturelle et linguistique, et la capacitation ou empowerment). La WFDYS unit les associations de jeunes sourds issues du monde entier via son Assemblée Générale tous les quatre ans et l'organisation de camps pour les jeunes sourds. Des camps différents sont organisés suivant les tranches d'âges des jeunes qui y sont présents. Ainsi, de 18 à 30 ans c'est le WFD Youth Camp. Pour les adolescents sourds de 13 à 17 ans c'est le WFD Junior Camp et pour les enfants sourds de 10 à 12 ans c'est le WFD Children Camp. Pour faciliter son travail, la WFDYS collabore également avec les sections régionales du monde entier dont l'EUDY, donc au niveau de l'Europe avec qui elle se bat pour les droits des jeunes sourds. Pour plus d'informations, consultez son site Internet: http://www.wfdys.org

Comment se passe une journée-type au camp?

07:00-09:00 – petit-déjeuner
09:00-11:00 – travail de groupe / conférence
11:00-11:30 – pause
11:30-13:00 – travail de groupe / conférence
13:00-14:00 – dîner
14:00-15:00 – exercices de leadership
15:00-15:30 – pause
15:30-17:00 – exercices de leadership
17:00-17:15 – annonces et fermeture de la journée
19:00-22:00 – souper
22:00 - … – temps libre : jeux, activités, échanges…

Les pays candidats pour les prochains Camp et Congrès qui auront lieu dans 4 ans étaient l'Allemagne, le Mexique et la Turquie. La Turquie a remporté la majorité des votes et accueillera les sourds du monde dans quatre ans ! Espérons que beaucoup de jeunes belges seront motivés pour y participer!

Compte-rendu succinct de l'Assemblée Générale de la WFDYS

Le 16 juillet 2011, à Durban en Afrique du Sud, les délégués des associations des jeunes sourds du monde entier se sont réunis pour assister à l'Assemblée Générale de la WFDYS qui a lieu tous les quatre ans. Amandine le Maire fut désignée comme déléguée pour la FFSB-Jeunes aux côtés de Hannes De Durpel, de la Jong-Fevlado, afin de représenter ensemble les couleurs de la Belgique. L'Assemblée Générale a permis aux délégués de découvrir tout le travail réalisé par le comité de la WFDYS depuis quatre ans. Ce même travail qui les a fait voyager dans pas moins de 10 pays du monde entier et qui a permis à la WFDYS de devenir plus importante grâce aux compétences croissantes des membres du comité qui ont d'ailleurs été félicités pour leur travail de qualité. Il est utile et important de connaître la nouvelle composition du comité de la WFDYS (voir photo p13) et les dates des prochains camps. Le WFD Junior Camp pour les adolescents de 13 à 17 ans est prévu en 2013 à Turin en Italie, le WFD Children Camp pour les enfants de 10 à 12 ans en 2014 sera en Californie aux Etats-Unis, et le WFD Youth Camp pour les jeunes de 18 à 30 ans en 2015 à Istanbul, en Turquie où aura lieu également la prochaine Assemblée Générale. Pour plus d'informations, n'hésite pas à contacter Amandine le Maire via cette adresse e-mail: ffsbjeunes@gmail.com.

Patrice Jabeneau

Une fenêtre ouverte sur le service Animation

Sur cette page, le service Animation souhaite vous informer de ses activités passées et à venir.

Nouveau décret ? Les Sourds participent !

Nous avons beaucoup parlé du futur décret bruxellois sur l'inclusion des personnes handicapées. La Ministre Evelyne Huytebroeck est en train de préparer un nouveau décret. Pour cela, elle consulte les personnes handicapées et les professionnels du secteur du handicap. Voici quelques explications pour y voir clair.

La Belgique est un état fédéral. Le niveau fédéral prend des décisions, il a un parlement et un gouvernement. C'est aussi le cas des entités fédérées : les communautés (flamande, française et germanophone) et les régions (la Flandre, la Wallonie et Bruxelles). Les communautés s'occupent de ce qui concerne les personnes, la langue et la culture (l'enseignement, la culture, la jeunesse, l'aide aux personnes,…). Les régions s'occupent de ce qui concerne le territoire (l'urbanisme, les transports publics, l'environnement, l'énergie, l'économie,…).

Un décret ? Qu'est-ce que c'est ?

A Bruxelles, un décret est une loi de la COCOF. La COCOF (Commission communautaire française) s'occupe des matières communautaires à Bruxelles pour les personnes francophones, et donc des personnes handicapées. C'est le parlement de la COCOF qui vote les décrets. Le collège (l'équivalent du gouvernement) exécute les décrets : il les met en application. Il peut aussi proposer un décret au parlement. C'est le cas pour le décret inclusion: Evelyne Huytebroeck, membre du collège en charge des personnes handicapées, prépare un projet de décret. Elle le proposera au parlement.

Inclusion ?

Le décret inclusion concerne les personnes handicapées de la Région de Bruxelles-Capitale. Il remplacera l'ancien décret de 1999. La situation a évolué depuis 1999, il faut donc adapter la loi aux nouvelles réalités. De plus, la Belgique (l'état fédéral et les entités fédérées : les communautés et les régions) a signé et ratifié la convention de l'O.N.U. sur les droits des personnes handicapées. Il faut donc modifier les lois belges pour les adapter à la Convention. Le nouveau décret suivra la Convention de l'ONU. « Inclusion » est un mot qui apparait dans la Convention. Il est utilisé dans le sens « inclusion dans la société » : les personnes en situation de handicap ont « le droit de vivre dans la société, avec la même liberté de choix que les autres personnes ».

Cela est-il important pour les personnes sourdes ?

Oui ! Le décret porte sur l'interprétation en langue des signes, sur les services d'accompagnement, sur les lieux de vie, le travail, la formation, les loisirs, les aides techniques, la sensibilisation,… Tous ces thèmes concernent les personnes sourdes.

La Ministre demande l'avis des personnes handicapées et des professionnels du secteur du handicap, comment fait-elle ?

En mai, un questionnaire a été mis en ligne sur le site Internet du Phare. L'objectif était d'avoir le plus possible de personnes qui répondent aux questions. Le 29 juin, la Ministre a organisé une journée de séminaire pour présenter les résultats du questionnaire et commencer la réflexion sur le futur décret. Des personnes sourdes étaient présentes. En septembre, sept groupes de travail se réunissent. Chaque groupe travaille sur un thème : 1. Trouver une aide, 2. Agir pour une société plus ouverte, 3. Être accompagné, 4. S'épanouir dans la vie sociale, 5. S'épanouir dans la vie professionnelle, 6. Lieux de vie adaptés et 7. L'action publique. Il y a des représentants du monde du handicap dans les groupes. Chaque groupe se réunit trois fois. Le nouveau décret sera écrit à l'aide du résultat des travaux des groupes. Une ou deux personnes sourdes participent à chaque groupe.

Les Sourds participent-ils ? Qu'a fait la FFSB ?

Questionnaire internet : La FFSB a traduit le questionnaire en langue des signes. Elle a également demandé et obtenu une prolongation pour que les personnes sourdes puissent y répondre.

Elle a aussi organisé des soirées d'échanges pour que les personnes sourdes puissent participer au décret, ouvertes à tous :

Le 8 juin : soirée d'information. En présence de Véronique Gailly, directrice adjointe du cabinet Huytebroeck, nous avons présenté le projet de la Ministre.

Le 18 août : première soirée de préparation des groupes de travail. Des sourds qui ont participé à la journée du 29 juin témoignent. Ensuite, les participants à la soirée ont réfléchi sur les thèmes « trouver une aide » et « vie sociale ».

Le 30 août : deuxième soirée de préparation. En sous-groupes, les participants ont réfléchi sur les thèmes restant, sauf sur le thème 7. Des délégués se portent volontaires pour participer aux groupes de travail au cabinet de la Ministre.

Et la suite ?

A l'heure d'écrire ces lignes, nous préparons trois réunions, les mardis 6 et 13 et le jeudi 29 septembre, à 18h, à la Maison des Sourds de Bruxelles (rue de Saxe-Cobourg 38, 1210 Bruxelles). Les délégués expliqueront comment se passent les groupes de travail au cabinet de la Ministre. Nous les aiderons à préparer les prochaines réunions.

Quand les groupes de travail seront terminés, la Ministre commencera la préparation du décret. La FFSB vous informera de l'avancement du dossier.

Francine De Champ

Cyril Axelrod, un prêtre hors du commun

Cyril Axelrod est sourd et aveugle. Il parcourt le monde avec sa foi, à la rencontre des foules. Il mérite d'être connu et que l'on écrive quelques mots sur son parcours car il est assez exceptionnel.

Cyril Axelrod est né en 1942 à Johannesburg, dans un milieu juif traditionnel qui le destinait à être rabbin. Il est devenu sourd à l'âge de 3 ans. Ses parents ont accepté qu'il suive les cours dans une école catholique en raison du bon niveau d'études qui y était dispensé. Entré pour la première fois dans une église à 15 ans, il a eu une révélation qui lui a permis de comprendre que son avenir était dans la foi catholique. Après avoir étudié la philosophie et la psychologie aux Etats-Unis, il est devenu catholique en 1965. Ensuite, il est entré au séminaire et a été ordonné prêtre en 1970 malgré sa surdité et l'incompréhension de sa mère.

Ce n'est qu'en 1980 que l'on a diagnostiqué le syndrome d'Usher chez lui, ce qui l'a rendu complètement aveugle après avoir progressivement limité son champ de vision. Bien sûr, ces nouvelles l'ont atteint au plus profond de lui-même, mais il ne s'est jamais détourné de sa tâche : en plus de ses fonctions de prêtre, Cyril a milité pour répandre un message : chacun peut apporter quelque chose aux autres, être utile, quel que soit son état physique.

Capable de maîtriser 15 langues différentes, Cyril a accompli de nombreuses missions partout dans le monde : aux Etats-Unis (il est Docteur Honoris causa de l'Université Gallaudet). En Asie, ses prêches ont contribué à changer les mentalités. En Chine, notamment à Hong-Kong, et en Asie du sud-est, les familles faisaient disparaître les enfants sourds et handicapés en les cachant car on pensait qu'ils ne pourraient assumer une de leurs missions à l'âge adulte: être le soutien de leurs parents âgés. Cyril a montré, malgré ses lourds handicaps, qu'il était utile par ses prêches et il a essayé de convaincre les familles de donner une éducation scolaire à leurs enfants handicapés car ils étaient capables eux aussi d'exercer un métier.

En Afrique du Sud, il a fondé des écoles pour enfants noirs sourds. A l'époque de l'Apartheid : rien n'était prévu pour eux. Il a aussi lutté pour que ces écoles enseignent en anglais, afin d'unifier la langue (les Noirs étaient en effet répartis en 12 tribus). Ce n'est pas tout, il a aussi agi concrètement en Afrique du Sud en créant des centres d'accueil, de vie, d'études et de formation pour les nombreux enfants sourds privés d'amour. Pourquoi les réunir ? N'avaient-ils pas une famille ? En fait, dans cette région du monde, déjà très pauvre, surtout dans les milieux noirs, ils étaient rejetés, mis à la porte par leur famille qui voyait en eux une malédiction.

Cyril Axelrod s'exprime dans une langue des signes très accessible pour raconter sa vie et la manière dont il œuvre : partout il défend sa certitude que Dieu a donné un rôle à jouer à chacun de nous. Aujourd'hui, Cyril Axelrod vit seul à Londres dans un appartement, mais chaque année il part deux fois durant six semaines à Hong-Kong comme simple prêtre car son rayonnement y est toujours très grand.

InFos

Une biographie très complète et vivante de Cyril Axelrod peut être consultée sur You Tube, Hands Up, Season 15, programme 8. Ici : http://www.youtube.com/watch?v=iX9CEu4AvR4 vous y trouverez une vidéo : une interview plus complète de Cyril sous-titrée en anglais.

PUBLICITE

hasaweb
Plots wordt alles duidelijker! - Tout à coup tout est plus clair!

Visitez-nous à la Journée Mondiale des Sourds!
24 septembre 2011 à Verviers

HASAWEB sur FACEBOOK :
Joignez notre Facebook

Quelques exemples d'aides auditives HASAWEB
Système d'alerte :

Appareil de détection *Babyphone* *Détecteur de fumée* *Lampe flash* *Vibreur portable*

L'appareil de détection (pour la sonnette, le faxe ...) , le babyphone et le détecteur de fumée envoient un signal sans fil à la lampe flash, au vibreur, au réveil etc. 7 différents modes de vibration et flash possibles.

GSM détection:
Si votre système d'alerte est de notre marque de distributeur **"Phonic Ear"**, nous pouvons aussi détecter vos messages SMS! (seulement possible si votre GSM dispose de Bluetooth!) Les lampes flasheront lorsque vous recevez un message SMS.

Système de signalisation pour le voyage:
Émetteur pour attacher à la porte (par exemple à l'hôtel) et récepteur à placer (par exemple sur la table de nuit). Si on frappe à la porte, les lampes commenceront à flasher. L'émetteur est à piles ; le récepteur est alimenté par la prise de courant par un adaptateur ou à piles.

Réveils HASAWEB

Réveil Geemarc Wake'n Shake — 4 possibilités d'alerte:
-Vibrer
-Flash & vibreur
-Sonnerie & flash
-Vibrer & sonnerie

Réveil de voyage Serene (à FLASH) — 3 possibilités d'alerte:
-Vibrer
-Vibrer & sonnerie
-Sonnerie
Toujours à flash

Réveil Lisa — Branchement de différentes possibilités d'alerte possible

Réveil Sonic Alert
-Vibrer
-Vibrer & sonnerie

NOUVEAU! Réveil flash radiopiloté HGT

De différentes montres vibrantes aussi disponibles:

www.hasaweb.be (consultez notre webshop pour nos produits)
E-mail: info@hasaweb.be
fax 015/22 81 89 et 014/25 50 09
ou SMS à 0473/18 51 33
Hasaweb a Hoorcentrum Aerts Division

Jérôme Duquesne

Accès au SMS 112 : il y a urgence !

Comme le stipule l'un des articles de la convention des droits des personnes handicapées que la Belgique a ratifiée en 2009, les appels d'urgence doivent être accessibles à tous, y compris pour les personnes sourdes et malentendantes. Mais dans les faits, en Belgique, le système n'est pas encore opérationnel.

Afin de mieux comprendre la situation pour ensuite envisager des pistes qui permettront la concrétisation de ce système, le Service Conseil en Aides Techniques de la FFSB s'est entouré de plusieurs personnes compétentes dans le domaine de l'accessibilité et des services d'urgence et a ainsi constitué un groupe de travail dont l'objectif est de suivre l'évolution de l'application de cette partie de la Convention.

Ce groupe de travail s'est rendu au Grand-Duché du Luxembourg, pays qui dispose d'un système qui permet l'utilisation des SMS pour faire appel aux services d'urgence. Dans ce pays, il existe deux types d'appels possibles :
-112 : Pompiers, ambulances et médecins d'urgence.
-113 : Police.

Ce système par SMS est réservé aux personnes sourdes et malentendantes et à celles qui sont atteintes de troubles de la parole. Le service est accessible 24 heures sur 24.

Concrètement, comment cela fonctionne ?

Lorsqu'un accident se produit, la personne victime ou le témoin, envoie un SMS, soit au numéro 112 soit au numéro 113, dans lequel il doit préciser :
- Qui a besoin d'aide ?
- Où se trouve cette personne ? (adresse, lieu de l'incident)
- Quand cela s'est passé ?
- Ce qui s'est passé : accident, incendie, maladie grave, cambriolage, …
- Combien de personnes sont blessées ?

Il est important d'être précis dans son message, cela permettra aux secours d'intervenir le plus rapidement. C'est pourquoi les services de secours du Grand-Duché du Luxembourg conseillent aux utilisateurs d'enregistrer dans leur GSM un SMS reprenant déjà leurs coordonnées. Ce sera un gain de temps en cas d'urgence.

Que fait le centre d'appels d'urgence ?

Dès que le call center 112 ou 113 reçoit le message, un signal clignote sur l'écran d'un ordinateur, indiquant sur un plan géographique la zone de l'endroit où l'accident, ou l'événement, est survenu. Le call center envoie alors directement une confirmation par SMS avant d'envoyer sur place une équipe de secours.

Quelles sont les conditions à remplir pour utiliser ce service ?

- Etre un client enregistré par un opérateur mobile Luxembourgeois.
- Etre au Luxembourg au moment de l'accident
- Etre vraiment dans une situation d'urgence, le 112 et le 113 ne sont pas là pour vous renseigner sur des horaires de pharmacies de garde.

Et en Belgique, où en sommes-nous ?

Actuellement en Belgique, le SMS 112 n'est pas encore effectif, mais le dossier « suit son cours ». C'est en tout cas ce que nous répond le chargé de communication du Ministère de l'Intérieur lorsque nous l'interpelons. Selon les dernières informations reçues, le SPF Intérieur, le SPF Santé Publique et la Police intégrée s'entretiennent actuellement avec l'IBPT (Institut Belge des services postaux et des télécommunications) afin d'assurer un cadre juridique. Ensuite, l'IBPT doit informer les opérateurs mobiles de ce cadre juridique pour assurer leur engagement et leurs actions, lesquels sont nécessaires pour la bonne réalisation de ce projet. En effet, dans ce cadre, les centres de secours dépendent fortement des opérateurs mobiles.

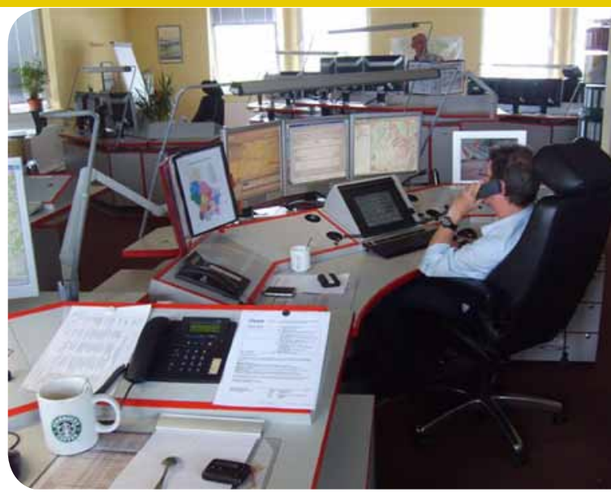

Cependant, notons que pour l'introduction de la communication intégrée via messages SMS, les Services Publics Fédéraux Intérieur et Santé Publique doivent encore rendre possible la géolocalisation des GSM. S'il est actuellement déjà possible de déterminer automatiquement la localisation des appels téléphoniques fixes, ce n'est pas encore le cas avec des GSM. Il existe déjà une première version du système actuellement en phase de test mais cette technologie n'est pas encore opérationnelle.

L'idée est la même que ce qui est fait au Luxembourg : un système de géolocalisation permettra au call center de repérer le lieu de l'incident pour pouvoir y envoyer rapidement une équipe de secours. Il reste cependant encore des incertitudes quant à la possibilité pour le call-center de répondre aux SMS reçus ainsi que quant à la précision de la localisation qui dépend de la densité du réseau des opérateurs, laquelle est liée aux zones de desserte des antennes GSM.

Espérons toutefois que ce projet se concrétise, le SCAT et la FFSB ne manqueront pas de vous en avertir au moment voulu.

N'oubliez pas non plus cet autre système très utile qui s'installe aussi petit à petit :

Lors d'un incident nucléaire ou chimique, une forte tempête, un tremblement de terre, une panne électrique, des inondations ou un acte terroriste, les personnes préalablement inscrites sur le site www.telecontact.be reçoivent un SMS personnalisé. C'est le Service Public Fédéral Intérieur qui est à l'initiative de cette mesure pour les personnes sourdes et malentendantes.

Agenda des associations affiliées

Octobre / Novembre / Décembre 2011

Bruxelles

Fédération Royale des Associations des Sourds de Bruxelles et des Faubourgs (FRASBF)
Maison des Sourds
Rue Saxe Cobourg 38 - 1210 Bruxelles
Tél / Fax : 02 218 32 22
Portes ouvertes tous les vendredis
à partir de 19h00
Renseignement sur le programme :
animateur@maisondessourds.be

Octobre 2011

Samedi 1	14.00	Concours de Whist
Lundi 3	18.30	Cours de Langue des Signes
Vendredi 7	19.00	Portes ouvertes « Café-Rencontre »
	19.30	CA R.L.S.B.
	20.00	Tables de conversation
Lundi 10	18.30	Cours de Langue des Signes
Mardi 11	14.00	55+
Vendredi 14	20.00	Soirée CINE
Samedi 15	14.00	Open Pétanque
Lundi 17	18.30	Cours de Langue des Signes
Vendredi 21	17.00	Réunion trimestrielle des sections
	19.00	Portes Ouvertes « Café-Rencontre »
Lundi 14	18.30	Cours de Langue des Signes
Mardi 25	14.00	55+
Vendredi 28	19.00	Soirée animée - Club des Jeunes Sourds de Bruxelles
Samedi 29	17.00	RLSB-Tennis de table et Tennis - 8e Festin de STEAK
Lundi 31	18.30	Cours de Langue des Signes

Novembre 2011

Vendredi 4	19.00	Portes Ouvertes « Café-Rencontre »
	20.00	Tables de conversation
Samedi 5	14.00	Concours de Whist
Lundi 7	18.30	Cours de Langue des Signes
Mardi 8	14.00	55+
Vendredi 11	20.00	Concours 1 MINUTE POUR GAGNER
Samedi 12	20.00	SALVIA'S SHOW
Lundi 14	18.30	Cours de Langue des Signes
Jeudi 17	18.00	Atelier GLOFLEXIA
Vendredi 18	19.00	Portes Ouvertes « Café-Rencontre »
Samedi 19	14.00	Open Pétanque
Lundi 21	18.30	Cours de Langue des Signes
Vendredi 25	19.00	Portes Ouvertes « Café-Rencontre »
Samedi 26	12.00	Banquet annuel de l'Abbé de l'Epée
	22.00	SOIREE FLUO - Club des Jeunes Sourds de Bruxelles
Lundi 28	18.30	Cours de Langue des Signes

Décembre 2011

Vendredi 2	19.00	Portes Ouvertes « Café-Rencontre »
	20.00	Tables de conversation
Samedi 3	14.00	Concours de Whist
Lundi 5	18.30	Cours de Langue des Signes
Vendredi 9	20.00	Concours 1000 QUESTIONS
Dimanche 11	11.00	JOURNEE FITNESS
Lundi 12	18.30	Cours de Langue des Signes
Mardi 13	14.00	55+
Vendredi 16	19.00	Portes Ouvertes « Café-Rencontre »
Samedi 17	15.00	Goûter de Noël
Lundi 19	18.30	Cours de Langue des Signes
Vendredi 23	19.00	Soirée animée - Club des Jeunes Sourds de Bruxelles
Samedi 31	20.00	Voir les signes - Happy new year

Fermeture de fin d'année du 24 décembre au 1e janvier 2012

Centre Socioculturel et Sportif du Foyer des Sourds et Malentendants A.S.B.L.
Local : Rue de la Charrette, 15 - 1200 Woluwe St Lambert
Siège : Chaussée de Roodebeek, 346 Bte 1 -
1200 Woluwe St Lambert
Tél ou Fax : 02/305.00.87
E-mail : cscs.info@fsmtds.be

Octobre 2011

Dimanche 2	15.00	Amis de Woluwe :Concours et Questions sur les 27 pays de l'Union européenne
Samedi 8	09.00	W.S.S.B.Pétanque : tournoi d'automne
Vendredi 14	19.00	C.S.C.S. : conférence « Droits de successions»
Lundi 17	14.30	50+ : Goûter

Novembre 2011

Dimanche 6	15.00	Amis de Woluwe :Conférence par Michel François « Sociétés et fédérations de sourds depuis 1830 »
Vendredi 11	15.00	W.S.S.B.Pétanque
Lundi 21	14.30	50+ : Goûter « Croque Monsieur »

Décembre 2011

Dimanche 4	15.00	Amis de Woluwe : Réunion-surprise
Lundi 19	14.30	50+ : Goûter de Noël et Cadeaux

Liège

Sur'Cité
Rue Waleffe 2 - 4020 Liège
Tél : 04 341 39 96 - Fax : 04 344 10 06
E-mail : surcite@gmail.com

Octobre 2011

Mardi 11	20.00	Conférence « Les violences conjugales » par le service Egalité des Chances
Samedi 15	14.00	Conférence «La maltraitance des personnes âgées»/rencontre des amis par 50+
Mardi 25	20.30	Animation de Scrapbooking

Novembre 2011

Mardi 01	20.30	SUR'Cité est fermé
Samedi 05		Soirée « Tchantchès visite le Maroc »/ souper couscous par Tchantchès Djônes
Mardi 08	20.30	Caméra-Signe (sous réserve)
Samedi 19	11.00	Banquet de l'Abbé de l'Epée par 50+
Mardi 22	18.30	Café-signe par CEFORSO, Surdimobil et SUR'Cité

Décembre 2011

Samedi 03		Promenade sur le marché de Noël; vin chaud/soupe à l'oignon par Tchantchès Djônes
Mardi 06	20.30	Grand Quizz « Noël et l'hiver »
Samedi 17	11.00	Banquet de noël par 50+
Mardi 20	20.30	Soirée Jeux de société – Jeux de table

Charleroi

Association (Sportive) des Sourds et Malentendants de Charleroi
Local : «Le Gazo» - Rue du Calvaire 2A - 6060 Gilly
Tél /Fax : 071 35 02 54
E-mail : asmcharleroi@hotmail.com
Portes ouvertes tous les 3e dimanches du mois à 14h00

Octobre 2011

Dimanche 16	14.00	OuvertureLocal.
	16.30	Conférence sur la libéralisation du marché de l'énergie.
	18.00	Distributions de bonbons aux enfants à l'occasion de la fête d'Halloween

Novembre 2011

Samedi 20	14.00	Ouverture du local. Chuuut souper suivi d'une animation : « Comment communiquer entre sourds et entendants à l'aide de mîmes. »

Décembre 2011

Dimanche 04	10.00	Visite des sculptures sur glace à Bruges
Dimanche 18	14.00	Ouverture du local
	16.30	Goûter de Noël

Activités Sportives :

Samedi 24 septembre	Journée Mondiale des Sourds.
Samedi 15 octobre	Championnat de Belgique de Bowling (Trio) organisé par KSKD Brugge.
Samedi 12 novembre	Championnat de Belgique de Bowling (doublettes mixtes) organisé par KDS Antwerpen.

Tournai

Association des Sourds et Malentendants du Tournaisis
Local : «Centre de Rencontre des Sourds» (CRS) -
Rue Blandinoise 28 - 7500 Tournai
Tél /Fax : 069 84 18 59
E-mail : info@sourds-tournai.be

Octobre 2011

Samedi 1 et dimanche 2		Journées de récolte de fonds pour Cap 48.
Dimanche 2	11.30	Réunion mensuelle de la R.A.S.T. – Dîner. Jeux de cartes « Manille ».
Lundi 3	19.00	Futsal M.F.A.T. Skill.
Mardi 4	17.00	Entraînements de Bowling « Le Clovis ».
	18.30	Ateliers d'animations en L.S.
Jeudi 6	19.00	Ateliers d'animations en L.S.
Samedi 8 et dimanche 9		Journées de récolte de fonds pour Cap 48.
Samedi 8		Pétanque amical au Foyer des Sourds à Woluwé St Lambert.
Lundi 10	19.00	Futsal M.F.A.T. Skill.
Mardi 11	18.30	Ateliers d'animations en L.S.
Jeudi 13	19.00	Ateliers d'animations en L.S.
Vendredi 14	19.00	Réunion du C.J.S.M.T.
Samedi 15		Bowling (Champ. du B.D.C. Trio), organisé par K.S.K.D. Brugge.
Lundi 17	19.00	Futsal M.F.A.T. Skill.
Mardi 18	18.30	Ateliers d'animations en L.S.
Jeudi 19	19.00	Ateliers d'animations en L.S.
Samedi 22		Banquet des Anciens élèves de Woluwé St Lambert.
		Banquet des 90 ans du Club K.S.V.S. Gent.
Lundi 24	19.00	Futsal M.F.A.T. Skill.
Mardi 25	18.30	Ateliers d'animations en L.S.
Jeudi 27	19.00	Ateliers d'animations en L.S.
Dimanche 30		Jeux d'échecs du B.D.C. à Gand.
Lundi 31	19.00	Futsal M.F.A.T. Skill.

Novembre 2011

Dimanche 6	11.30	Réunion mensuelle de la R.A.S.T. – Dîner et Goûter. Jeux de cartes « Manille ».
Lundi 7	19.00	Futsal M.F.A.T. Skill.
Mardi 8	17.00	Entraînements de Bowling « Le Clovis ».
	18.30	Ateliers d'animations en L.S.
Jeudi 10	19.00	Conférence « Le racisme »
Vendredi 11	16.00	Concours de jeux de cartes « Manille » et souper.
Lundi 14	19.00	Futsal M.F.A.T. Skill.
Mardi 15	18.30	Ateliers d'animations en L.S.
Jeudi 17	19.00	Ateliers d'animations en L.S.
Vendredi 18	19.00	Réunion du C.J.S.M.T. au C.R.S.
Dimanche 20		Futsal (Coupe de Belgique) à Woluwé. Woluwé S.S.B. (A) – S.C.S. Tournaisis (aller).
Lundi 21	19.00	Futsal M.F.A.T. Skill.
Mardi 22	18.30	Ateliers d'animations en L.S.
Jeudi 24	19.00	Ateliers d'animations en L.S.
Dimanche 27		Jeux d'échecs du B.D.C. à Gand.
Lundi 28	19.00	Futsal M.F.A.T. Skill.
Mardi 29	18.30	Ateliers d'animations en L.S.

Décembre 2011

Jeudi 1	19.00	Ateliers d'animations en L.S.
Dimanche 4	13.00	Réunion mensuelle de la R.A.S.T. – Goûter de St-Nicolas. Jeux de cartes « Manille ».
Lundi 5	19.00	Futsal M.F.A.T. Skill.
Mardi 6	17.00	Entraînements de Bowling « Le Clovis ».
	18.30	Ateliers d'animations en L.S.
Jeudi 8	19.00	Ateliers d'animations en L.S.
Lundi 12	19.00	Futsal M.F.A.T. Skill.
Mardi 13	18.30	Ateliers d'animations en L.S.
Jeudi 15	19.00	Ateliers d'animations en L.S.
Vendredi 16	19.00	Réunion du C.J.S.M.T.
Lundi 19	19.00	Futsal M.F.A.T. Skill.
Mardi 20	18.30	Ateliers d'animations en L.S.
Jeudi 12	19.00	Ateliers d'animations en L.S.
Lundi 26	19.00	Futsal M.F.A.T. Skill.

Mons

Société Royale Silencieuse Boraine-Mons
Rue du Temple 2 - 7011 Ghlin
Tél /Fax : 065 88 59 17

Agenda non reçu

Verviers

Amicale Silencieuse de Verviers
Rue Fontaine-au-Biez - 4802 Heusy
Tél /Fax : 04 365 55 45
Portes ouvertes le 1er dimanche du mois à partir de 14h00

Novembre 2011

Dimanche 6	14.00	Réunion ordinaire

Décembre 2011

Dimanche 4	14.00	Fête Saint-Nicolas

Octobre 2011

Dimanche 2	14.00	Hommage à l'Abbé de l'Epée

Namur

Association Socioculturelle Namuroise des Sourds et des Malentendants
Rue Baron Fallon 32B - 5000 Namur
Tél /Fax : 081 30 06 62
Salle «Chalet» : Rue du Cimetière 25 - 5100 Jambes

Octobre 2011

Samedi 8	11.00	9ème et final tournoi de l'amicale de pétanque à Eupen
Dimanche 23	14.00	Conférence sur les droits de successions + repas

Novembre 2011

Dimanche 27	14.00	Réunion ordinaire Fête St Nicolas (enfants) + repas

Décembre 2011

Dimanche 18	14.00	Réunion ordinaire. Fête de Noël + goûter + prime Noël (3x20) + cotisations pour 2012

Autres annonces

Les malentendants

WE du 21 au 23 octobre 2011
Stage annuel de lecture labiale à La Marlagne
Infos fax 02/466.46.87 ou helene.deconinck@skynet.be

Reprise des cours hebdomadaires de lecture labiale
Infos www.malentendants.be

Signes de Foi

Octobre 2011
Dimanche 9 à 9h30 :
Messe du 2ème dimanche. Eglise de la Ste-Famille à Woluwe-Saint-Lambert.

Novembre 2011
Mardi 1er à 9h30 : Fête de la TOUSSAINT

Dimanche 13 à 9h30 :
Messe du 2ème dimanche. Eglise de la Ste-Famille à Woluwe-Saint-Lambert.

Messe commémorative pour les personnes sourdes décédées depuis le 1er novembre 2010 jusqu'à ce jour. Veuillez nous communiquer les prénoms des personnes décédées afin que nous puissions les citer nommément.

Décembre 2011
Dimanche 11 à 9h30 :
Messe du 2ème dimanche. Eglise de la Ste-Famille à Woluwe-Saint-Lambert.

Samedi 24 à 17h00 : Veillée de NOËL (*)
à 18h00 : Célébration Eucharistique de NOËL (*)
Places réservées à l'avant pour les personnes sourdes et malentendantes jusqu'à 17h30 (*)

(*) Heures à vérifier à partir début décembre dans l'agenda FFSB, sur Télétexte 755 ou par fax 02 772 71 08.

Traduction en langue de signes assurée.
Boucle magnétique pour les personnes appareillées ou implantées.

Arts et Culture

Octobre 2011
Samedi 9 : « Scharbeek de l'Art Nouveau à l'Art Déco »…à vélo avec Pro velo

Dimanche 16 et lundi 17 : exposition d'artistes sourds à l'U.L.B.

Dimanche 23 (14h) : 2ème visite de l'exposition Toutankhamon au Heysel

Novembre 2011
Samedi 5 (14h) : nous vous invitons à la conférence de Michel François organisée par Les Amis du Silence dans les locaux de La Charrette

Vendredi soir 18 et samedi 19 : exposition d'artistes sourds dans le cadre du Festival Pi visual (festival de danse, musique, chorégraphie et D.J. ING) . Où ? Aux Ateliers Mommen

Décembre 2011
Dimanche 11 (14h) : visite de l'exposition phare d'Europalia-Brésil au BOzar

+ 1 activité surprise…..en octobre ou novembre !

Plus de renseignements ? president@artsetculture.be ou secretaire@artsetculture.be

Espace Sourds

Cours de langue des signes adultes le mercredi de 14h à 16h

05 octobre	09 novembre	07 décembre
12 octobre	16 novembre	14 décembre
19 octobre	23 novembre	21 décembre
26 octobre	30 novembre	

Ateliers enfants
3 / 6 ans : samedi de 9h30 a 12h : créativite
08 octobre
12 novembre
03 décembre

7 / 12 ans : samedi ap. midi (horaires en fonction des activites) : sports
15 octobre
19 novembre
17 décembre

24 septembre : JMS à Verviers
27 septembre : Journée à Walibi 6/12 ans (ARC-EN-CIEL)
10 décembre : St – Nicolas pour tous – 14H à 17H

Stages
Stage de Toussaint : lundi 31 octobre au 04 novembre : enfants de 3 à 6 ans
Stage de Noël : lundi 26 décembre au 30 décembre : enfants de 7 à 12 ans

Pour toute information sur nos activités, contactez Corinne Trifin, responsable des animations au 069/84 79 92 ou corinne.espacesourds@gmail.com

ESPACE Sourds – rue du Rempart, 35 – 7500 Tournai

Du signe au mot

Le mobilier

Remettez les lettres dans le bon ordre.
Vous obtiendrez un élément du mobilier.

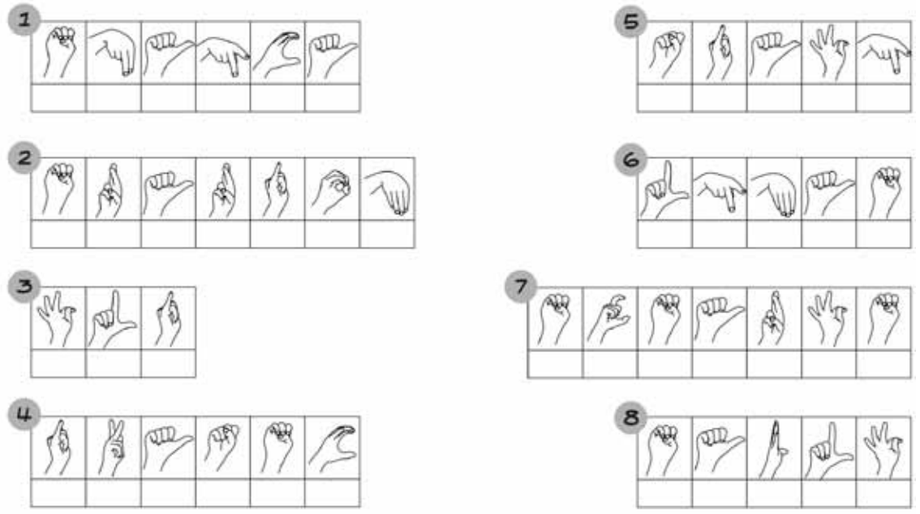

Donnez maintenant à chaque signe, le chiffre qui lui correspond.

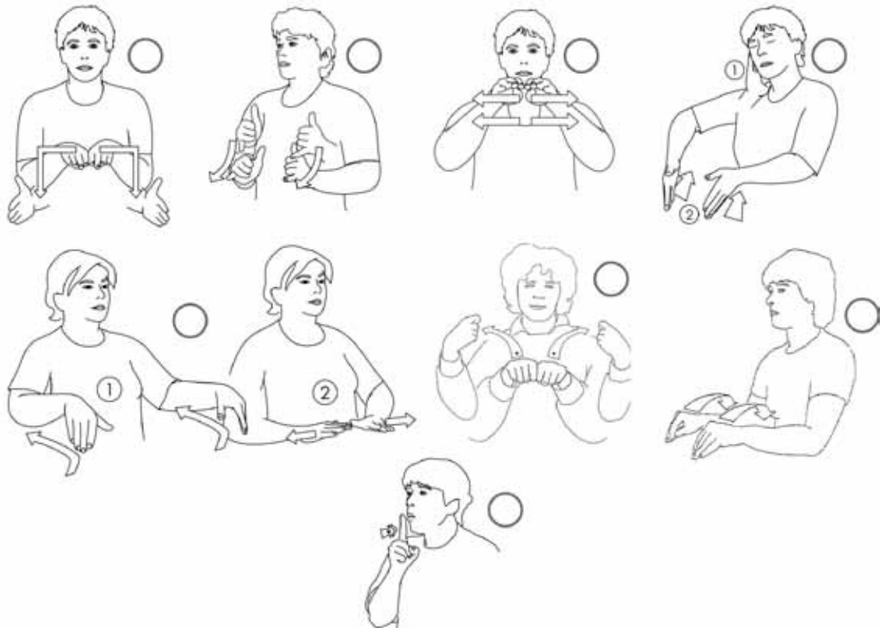

Carte Membre de la FFSB

Cette carte atteste officiellement de votre qualité de sourd ou de malentendant ; elle fait foi auprès des autorités dans votre vie quotidienne pour justifier de vos particularités de communication.

Avec la Carte Membre, vous soutenez la défense des droits des sourds francophones (plus de sous-titrage à la TV, plus d'interventions du Fonds Bruxellois ou de l'AWIPH, plus d'interprétation en langue des signes, de nouveaux moyens de communication...).

Vous pouvez demander le formulaire d'inscription à M. Thierry Adnet
Fax : 02 644 68 44
E-mail : animateur@ffsb.be
Ou sur notre site : www.ffsb.be/?q=node/16

Solution aux mots croisés : «les capitales d'europe» parus dans le Sournal n°111

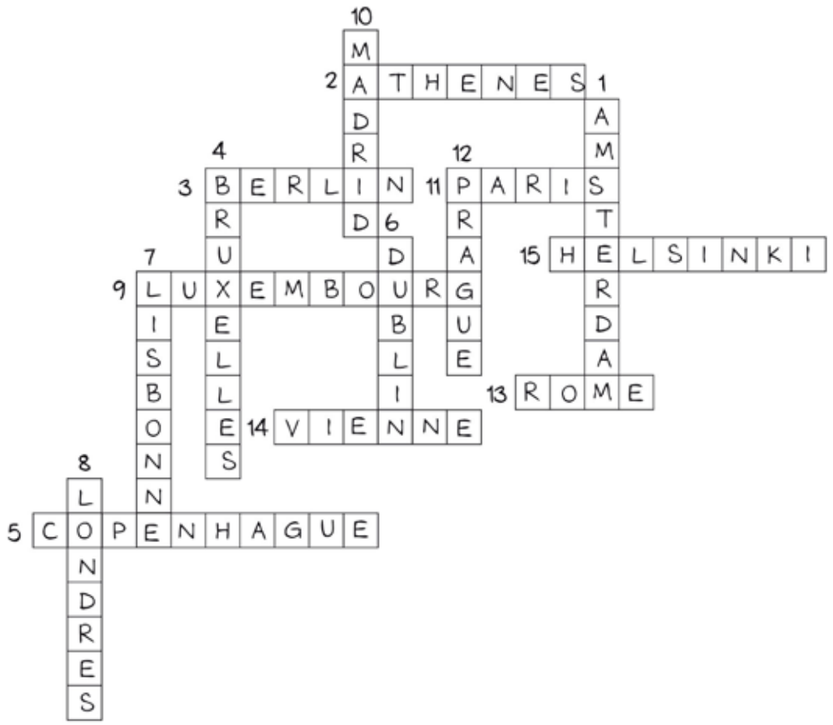

Le Sournal est à vous !

Envoyez-nous vos réactions ou vos questions.

N'hésitez pas à nous proposer
des idées d'articles, un témoignage particulier,
une contribution ou une collaboration.

Faites connaître l'originalité
de votre association

Tout cela, que vous écriviez bien le français ou non,
si vous préférez la langue des signes,...

Ensemble, tout est possible !

Contactez sournal@ffsb.be